

Québec, le 27 septembre 2018

Objet : Demande d'accès n° 2018-08-033 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 août dernier, concernant la liste des déversements de produits pétroliers reliés aux pipelines de transport, de 1993 à aujourd'hui, survenus dans la province de Québec.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

1. Tableau des déversements de produits pétroliers reliés aux pipelines de transport, 2 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre M^{me} Marie-Eve Gravel-Nadon, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel marie-eve.gravel-nadon@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (3)

Déversement de produits pétroliers liés aux pipelines (oléoducs) de transport

Date	Entreprise	Lieu	Incident
1993	Pipelines Trans-Nord inc.	Vaudreuil-Dorion	Valve du pipeline fermée mais la pompe a continué, déversement d'environ 500 litres.
Avril 1994	Les Pipe-lines Montréal ltd.	Poste de pompage de Saint-Césaire	Déversement de diesel à la suite de la rupture d'un tuyau reliant un réservoir de 500 gallons à une génératrice (événement non relié au transport des hydrocarbures).
Juillet 1999	Les Pipe-lines Montréal ltd.	Boucherville	Lors de travaux d'excavation, un évent a été endommagé provoquant une perte de pétrole brut (209 298 litres) dans un parc résidentiel.
Novembre 1999	Les Pipe-lines Montréal ltd.	Poste de pompage de Saint-Césaire	Déversement de pétrole brut causé par le bris d'un connecteur. Du pétrole s'est écoulé dans un fossé jusqu'à la rivière du Sud.
Décembre 2002	Pipelines Trans-Nord inc.	Saint-Clet	La rupture d'un oléoduc transportant du diesel a occasionné un déversement de 32 000 litres. Le déversement a contaminé un champ agricole, les sols en périphérie d'un drain agricole souterrain ainsi que les sols des talus du ruisseau Saint-Emmanuel.
Janvier 2008	Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)	Lévis	Le gel a causé le bris de la conduite reliant la raffinerie à ses installations portuaires. Environ 200 000 litres de mazout ont été déversés.
Février 2010	Pipelines Trans-Nord inc.	Laval	Le bris d'un joint d'étanchéité a causé la fuite d'environ 10 000 litres d'essence et de diesel.
Juillet 2010	Pipelines Trans-Nord inc.	Montréal	Une quantité inconnue de diesel a été déversée lors d'une fuite sur une conduite reliant la raffinerie Shell à proximité de la carrière Lafarge.
Décembre 2012	Énergie Valero inc. (Pipeline Saint-Laurent)	Lévis	Déversement d'environ 100 litres de diesel à l'extrémité d'une conduite reliée au Pipeline Saint-Laurent.
Septembre 2014	Hydro-Québec	Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine)	Oléoduc reliant la centrale thermique aux installations portuaires. Déversement de 100 000 litres de diesel lors d'un test d'étanchéité.
Février 2016	Pipelines Trans-Nord inc.	Montréal	Un bris sur une valve a causé le déversement de 600 litres de jet fuel dans le système de récupération et de confinement de la station.
Août 2016	Pipe-lines Montréal ltd.	Saint-Césaire	Découverte d'hydrocarbures dans une excavation réalisée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sur la route 233. Cette contamination constitue, vraisemblablement, un résiduel des déversements de pétrole brut survenus en octobre 1950 et en novembre 1999.

Définition :

Un *oléoduc* (du latin oleum : « huile » et ducere : « conduire ») est une canalisation destinée au transport du pétrole.

Un oléoduc est souvent désigné par l'anglicisme plus général pipeline. Mais pipeline englobe aussi bien les oléoducs que tous les autres tubes de transports de liquides (comme les aqueducs pour l'eau) ou de gaz (comme les gazoducs pour le gaz naturel).

Mise en garde

À prime à bord, il est important de préciser que l'Office national de l'énergie (ONÉ) est l'organisme fédéral qui réglemente les pipelines internationaux et interprovinciaux. L'inspection de ces pipelines est aussi assurée par l'ONÉ. La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) quant à elle, développe, adapte et applique la réglementation visant la qualité et la sécurité des équipements pétroliers, par exemple des équipements d'entreposage ou de distribution de ces produits. Ainsi, le MDDELCC n'étant pas le premier responsable de l'application de la réglementation en lien avec les pipelines et les installations pétrolière, ne détient pas de répertoire des cas de fuites. Les cas contenus dans le document sont donc des incidents qui ont été portés à la connaissance du Ministère.